



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021, tenue à 20 h 32 à huis clos (COVID-19) à la salle municipale de Roquemaure.

Présences :

M. Léo Plourde, maire M. Marcel Mainville, conseiller
M. Rodrigue Morneau, conseiller

Mme Marie-Ève Garant, conseillère en vidéoconférence

Absences :

Mme Chantal Mainville, conseillère
M. Fernand Landry, conseiller

Était également présente Mme Line Boudreault, directrice générale.

1. Ouverture de la séance

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 20 h 32, présidée par M. Léo Plourde, maire.

2. Adoption de l'ordre du jour

2021-06-81

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point "Sujets divers" ouvert.

- 1.0 Ouverture de la séance;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Adoption du procès-verbal du 3 mai 2021 et modifier résolution 2021-04-68;
- 4.0 Correspondance
- 5.0 Trésorerie
- 5.1 Rapport du maire;
- 5.2 Dépenses de mai 2021;
- 5.3 Autorisation nouvelle D.G. (Revenu Canada, Revenu Québec, etc...);
- 5.3.1 Demande de carte de dépôt pour la nouvelle directrice et autorisation pour être signataire;
- 5.4 Formation secouristes en milieu de travail;
- 5.5 ADMQ transférer cotisation et prendre assurance pour la nouvelle directrice;
- 5.6 Facture France Thibault (invitation à soumissionner et étude préliminaire (assainissement des eaux usées) 4 674.31\$;
- 5.7 MMQ modification assurance parc : 65.40\$ + taxes;
- 5.8 Daniel Tétreault, CPA – facture pour Audit-Recyc-Québec 682.50\$ + taxes;
- 6.0 Rapport des comités
- 6.1 Comité de gérance;
- 6.2 Représentant O.M. H. (mandat de 3 ans);
- 7.0 Soumission pour entretien des bacs à fleurs dans la municipalité;
- 8.0 Élection 2021
- 8.1 Autoriser le vote par correspondance;
- 9.0 Terrain 5 519 455 (offre d'achat)
- 10.0 Forêt & ressource naturelle
- 10.1 Autoriser le maire à signer le certificat de producteur forestier;
- 10.2 Approuver l'entente pour coupe de bois 2021-2022 telle que présentée par M. Sylvain Thibodeau;
- 11.0 Demande Noémie Carrier : salle de quille pour activité fin d'année et autorisation de circuler sur voie publique à vélo pour aller au marais Antoine;



N° de résolution
ou annotation

- 12.0 Finissants du secondaire
- 12.1 Panneau finissants et publicité 74.16 \$ + taxes;
- 12.2 Petit goûter pour la remise des présents;
- 13.0 Camping
- 13.1 Soumissions pour congélateur vertical;
- 13.2 Panneau indice incendie;
- 13.3 Subvention fête nationale du Québec 2 155 \$;
- 13.4 Achat d'une toilette monobloc;
- 14.0 Camp de jour 2021
- 14.1 Entente emploi d'été Canada;
- 15.0 Service sécurité incendie;
- 16.0 Réseau routier;
- 16.1 Soumission Rang 2 & 3;
- 16.2 Soumission chemin Hébécourt;
- 16.3 Soumission Rang 4 & 5;
- 16.4 Soumission Proulx et Genesse (calcium);
- 16.5 Marcel Moreau , travaux débroussaillage été 2021;
- 17.0 Octroi du contrat pour effectuer l'étude préliminaire du réseau pluvial;
- 18.0 Période de question;
- 19.0 Sujets divers;
- 20.0 Levée de la séance.

3. Adoption du procès-verbal du 3 mai 2021 et modification à la résolution 2021-04-68

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal du 3 mai 2021 ainsi que de la modification à la résolution 2021-04-68, la lecture en est dispensée;

2021-06-82

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau appuyé par Mme Marie-Ève Garand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal ainsi que la modification tel que présentés;

ADOPTÉ.

4.0 Correspondances

M. Léo Plourde, maire, fait état de la correspondance pertinente.

Il est demandé à la directrice générale d'insérer l'article de Bouge dans ta bulle au journal la Cache du mois de juillet;

Il est également convenu d'incorporer les informations sur la fondation du rein dans la Cache afin que les résidents qui le désirent puissent faire un don.

4.1 Assemblée générale annuelle SPBAT 2021

Attendu que M. Marcel Mainville, conseiller, est intéressé à assister à l'assemblée générale annuelle du Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue qui se tiendra jeudi le 17 juin à Rouyn-Noranda.

2021-06-83

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé Mme Marie-Ève Garand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser M. Marcel Mainville à assister à l'assemblée générale annuelle 2021 et de payer ses frais de déplacements.

ADOPTÉ.



N° de résolution
ou annotation

5.0 Trésorerie

5.1 Rapport du maire

Le maire a déposé son rapport pour l'année 2020.

5.2 Dépenses de mai 2021

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des comptes à payer pour la municipalité;

2021-06-84

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Marie-Ève Garand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses présentées par la directrice générale sauf le montant de frais de déplacement et représentation au montant de 386.86\$ puisque nous n'avons pas la pièce justifiant cette dépense;

Liste des comptes à payer du mois de mai 2021 : 63 780.16 \$

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des comptes à payer pour le camping;

2021-06-85

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses présentées par la directrice générale :

Camping municipal :

Liste des comptes à payer du mois de mai 2021 : 11 378.70\$

ADOPTÉ.

5.3 Autorisation nouvelle D.G. (Revenu Canada, Revenu Québec, etc.);

La nouvelle directrice générale doit avoir les autorisations pour représenter la municipalité, remplir des rapports et avoir des renseignements dans le cadre de ses fonctions au niveau des 2 gouvernements.

5.3.1 Demande de carte de dépôt pour la nouvelle directrice et autorisation pour être signataire;

ATTENDU QUE la nouvelle directrice va aller faire les dépôts et doit être en mesure de signer les chèques dans le cadre de ses fonctions;

2021-06-86

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présente d'autoriser Mme Line Boudreault, d.g. et secrétaire -trésorière à demander des cartes de dépôt pour les deux comptes Desjardins, soit le compte de la municipalité ainsi que celui du camping municipal;

DE modifier la liste des signataires autorisés auprès de la caisse Desjardins d'Abitibi-Ouest comme suit :

- Monsieur Léo Plourde, maire;
- M. Marcel Mainville, maire suppléant;



N° de résolution
ou annotation

- Mme Line Boudreault, directrice générale et secrétaire-trésorière;
- Mme Marie-Ève Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe;

Toute autre personne ne figurant pas dans cette liste de nom devra être retirée;

De donner les autorisations à Mme Line Boudreault d'être inscrite comme personne habilitée auprès de Revenu Canada, Revenu Québec, ClicSécur, mon Dossier ainsi qu'auprès des autres ministères afin qu'elle puisse remplir son rôle et ses responsabilités pour le camping et la municipalité de Roquemaure;

ADOPTÉ.

5.4 Formation secouristes en milieu de travail

ATTENDU QUE secourisme Abitibi-Témiscamingue donne une formation les 23 et 25 juin;

ATTENDU QUE la municipalité n'a aucun secouriste en milieu de travail présentement, donc n'est pas réglementaire selon la CNESST;

ATTENDU QUE la formation est assumée par la CNESST;

2021-06-87

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser les 3 employés municipaux à suivre la formation de secouriste en milieu de travail et de rembourser les dépenses afin de suivre la formation;

ADOPTÉ.

5.5 ADMQ transférer cotisation et prendre assurance pour la nouvelle directrice;

À suivre après vérifications auprès de l'ADMQ si l'assurance est obligatoire en période de formation.

5.6 Facture France Thibault - invitation à soumissionner et étude préliminaire (assainissement des eaux usées) 4 674.31\$;

ATTENDU QUE nous avons reçu la facture de Mme France Thibault, ing. Expert conseil au de 4 065.00+ taxes ;

ATTENDU QUE la facture est conforme au mandat;

2021-06-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, secondé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

D' autoriser la directrice générale secrétaire-trésorière a payer la facture de Mme France Thibault pour un total de 4 674.31\$ plus taxes;

ADOPTÉ.



N° de résolution
ou annotation

2021-06-89

5.7 MMQ modification assurance parc : 65.40\$ + taxes

ATTENDU QUE la municipalité a installé de nouveaux modules de jeux au camping municipal;

ATTENDU QUE la valeur des installations a augmenté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Garand, secondé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

D' autoriser la directrice générale secrétaire-trésorière a payer la facture de la MMQ pour la modification des assurance de 65.40\$ + taxes;

ADOPTÉ.

5.8 Daniel Tétreault, CPA - facture pour Audit-Recyc-Québec 682.50\$ + taxes

ATTENDU QUE nous avons reçu la facture de de Daniel Tétreault, CPA pour la préparation de l'Audit Recyc-Québec au montant de 682.50\$ plus taxes;

2021-06-90

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, secondé par Mme Marie-Ève Garand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer la facture de Daniel Tétreault, CPA au montant de 682.50\$ + taxes;

ADOPTÉ.

6.0 Rapports des comités

6.1 Comité de gérance

2021-06-91

Suite à la rencontre avec Mme Monic Roy du Réseau 50 + qui a eu lieu à 19h ce soir, M. Marcel Mainville, appuyé de M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents, sont favorable à ce qu'un de centre de jour en milieu rural soit implanté au Club du Souvenir de Roquemaure par le réseau 50+ puisque le local possède toutes les caractéristiques permettant d'implanter un projet de centre de jour semi-thérapeutique à même les infrastructures du club.

Le comité va continuer à se rencontrer 1 x par mois mais les mardis afin d'accompagner la directrice dans ses fonctions et demeure disponible entre-temps si le besoin s'en fait sentir.

Une fois les travaux au camping terminés, la prochaine priorité du comité est la signalisation routière.

6.2 Représentant O.M.H. (mandat de 3 ans)

ATTENDU QUE le mandat actuel de M. Rodrigue Morneau prend fin à la fin juin;



2021-06-91

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE M. Morneau ne voit pas d'objection à prendre un autre mandat, du moins jusqu'à la fin de son mandat de conseiller et serait prêt à continuer en tant que citoyen;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Garand, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Morneau pour un autre mandat en tant que représentant O.M.H.;

ADOPTÉ.

7.0 Soumission pour entretien des bacs à fleurs dans la municipalité

Nous avons reçu une soumission pour l'arrosage et l'entretien des bacs à fleurs mais a été rejeté à l'unanimité des conseillers et conseillères présents puisqu'elle ne rencontrait pas les attentes de la municipalité.

Donc à moins de recevoir une offre répondant au budget prévu, notre employé municipal fera l'arrosage des bacs à fleurs à la fin de son quart de travail.

8.0 Élection 2021

8.1 Autoriser le vote par correspondance

UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR LES ÉLECTRICES ET LES ÉLECTEURS DE 70 ANS OU PLUS POUR L'ÉLECTION GÉNÉRALE DU 7 NOVEMBRE 2021 ET POUR TOUTE PROCÉDURE RECOMMENCÉE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 276 DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS

ATTENDU QUE l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (L.Q. 2021, c. 8), le *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et du *Règlement sur le vote par correspondance* (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le *Règlement du DGE*);

ATTENDU QU' en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*,



N° de résolution
ou annotation

2021-06-92

tel que modifié par l'article 40 du *Règlement du DGE*, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

ATTENDU QUE le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

ATTENDU QU' en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du *Règlement du DGE*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Garand appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à la majorité des conseillers présents;

DE permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure électorale recommencée à la suite de cette élection conformément à l'article 276 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, si elle en fait la demande;

DE transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

Également dans la même résolution :

qu'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième



N° de résolution
ou annotation

jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure.

ET RÉSOLU d'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

ADOPTÉ.

9.0 Terrain 5 519 455 (offre d'achat)

La municipalité a reçu une offre d'achat pour le terrain 5 519 455. Les membres présents ne sont pas contre l'offre mais prendront le temps de vérifier tous les aspects avant de se prononcer.

10. Forêt & ressource naturelle

10.1 Autoriser le maire à signer le certificat de producteur forestier;

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire, Léo Plourde à signer le certificat de producteur forestier;

ADOPTÉ.

10.2. Approuver l'entente pour coupe de bois 2021-2022 telle que présentée par M. Sylvain Thibodeau;

Il est proposé par M. Marcel et Mainville, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver l'entente pour la coupe de bois 2021-2022 telle que présentée par M. Sylvain Thibodeau;

ADOPTÉ.

11. Demande Noémie Carrier : salle de quille pour activité fin d'année et autorisation de circuler sur voie publique à vélo pour aller au marais Antoine;

ATTENDU QUE Mme Carrier, enseignante au pré scolaire à l'école de Roquemare a demandé l'autorisation d'organiser des activités dans la municipalité;

ATTENDU QUE le groupe "bulle" est de 12 enfants et 2 accompagnatrices, elle a demandé si ils pourraient utiliser la salle de quilles puisqu'en période de covid les possibilités d'activités sont réduites;



2021-06-95

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le même groupe d'étudiants désirent se rendre au marais Antoine en vélo, ils ont demandé l'autorisation de circuler sur la voie publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Garand appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

D'autoriser Mme Carrier à faire l'activité à la salle de quilles et d'utiliser les salles de bains mais uniquement ces pièces;

D' aviser la femme de ménage que la salle de quille a été utilisée afin de de bien désinfecter;

D' autoriser le groupe a emprunter la voie publique pour se rendre au marais Antoine mais de les aviser que le rang serait fraîchement "gratté" donc moins agréable;

DE mentionner à l'enseignante du danger potentiel au belvédère puisqu'il y a beaucoup de jeunes enfants donc cela requiert une surveillance accrue;

ADOPTÉ.

12.0 Finissants du secondaire

12.1 Panneau finissants et publicité 74.16\$ plus taxes;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire souligner la graduation des finissants 2020-2021 en installant une affiche a l'entrée de la municipalité tel que suggéré par le CSDLA;

ATTENDU QUE la commission scolaire nous a suggéré un modèle de panneau publicitaire qui serait uniforme avec les autres municipalités;

2021-06-96

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

D' autoriser la secrétaire trésorière adjointe à donner l'autorisation pour la commande du panneau puisque l'épreuve est à notre convenance et qu'en plus la publicité graphique pour notre page Web est incluse dans le prix et de payer la facture d'impression plus au montant de 74.16\$ plus taxes;

ADOPTÉ.

12.2 Petit goûter pour la remise des présents;

ATTENDU QUE le conseil municipal a convenu de souligner la graduation des finissants 2021-2022 en leur remettant une plaque souvenir ainsi que des articles promotionnels de la municipalité;

ATTENDU QUE c'est un évènement important qui se doit d'être souligné, surtout en l'absence de bal des finissants;



N° de résolution
ou annotation

2021-06-98

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Garand, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE faire un petit "5 à 7" pour souligner l'évènement et remettre la plaque souvenir ainsi que les présents;

DE confier la préparation d'un petit goûter à la directrice générale ainsi qu'à l'adjointe et de prendre le montant dans le budget covid;

ADOPTÉ.

13.0 Camping

13.1 Soumissions pour congélateur vertical;

ATTENDU QUE le congélateur vertical du restaurant situé au terrain de camping ne fonctionne plus;

ATTENDU QUE nous avons reçu 3 soumissions pour l'achat d'un nouveau congélateur pour le camping;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Garand, secondé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

DE procéder à l'achat du congélateur vertical Maytag au montant de 869.00\$ + taxes chez BrandSource Ouellet de Macamic et de le faire livrer au restaurant du camping;

ADOPTÉ.

13.2 Panneau indice incendie;

ATTENDU QUE le panneau incendie du camping municipal est désuet et n'est plus conforme au panneau actuel de la SOPFEU puisqu'il manque 1 niveau d'indice d'inflammabilité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

D' autoriser la directrice générale à procéder a la commande d'un panneau indiquant l'indice d'inflammabilité en dibond tel que soumissionné par impression plus au coût de 374,36 + taxes;

ADOPTÉ.

13.3 Subvention fête nationale du Québec 2 155\$;

ATTENDU QUE la gérante du camping a reçu une subvention pour la fête nationale des Québécois de 2 155\$ versé en 2 versements;

ATTENDU QUE le chèque est fait au nom du Camping municipal de Roquemaure;



N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Garand, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

DE faire un premier transfert bancaire équivalent au premier versement de la subvention a la gérante du camping pour qu'elle puisse effectuer les achats reliés a la fête nationale du Québec qui se déroulera au camping municipal;

ADOPTÉ.

13.4 Achat d'une toilette monoboc;

ATTENDU QUE la toilette de la salle de bain ne fonctionne pas bien au restaurant du camping municipal;

ATTENDU QUE le maire est pratiquement certain de connaître la cause du problème et de pouvoir le régler pour environ 40\$ de matériaux;

ATTENDU QUE même en changeant de toilette, le problème de "tire" et d'odeur doit être réglé;

2021-06-101

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

D' autoriser le maire a acheter le matériel nécessaire afin de régler le problème en réparant la toilette du restaurant du camping et à défaut de régler entièrement le problème, acheter une toilette monobloc d'un montant maximum de 500\$ + taxes;

ADOPTÉ.

17.0 Ajournement de la séance

2021-06-102

À 22 h 37, après plusieurs tentatives, nous n'avons plus de communication avec la conseillère Mme Marie-Ève Garand, qui assiste à la réunion en audio-conférence.

Il est donc proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Marcel Mainville d'ajourner la séance au mercredi 9 juin à 19 h 00 puisque le conseil n'a plus quorum;

ADOPTÉ.

Line Boudreault
Directrice générale/
Secrétaire trésorière

Léo Plourde
Maire